



A Tous PN EASYJET

www.unac.asso.fr/easyjet

unac.easyjet@yahoo.fr

le 23 AVRIL 2014

SCANDALEUX des congés payés... non payés !

C'est nouveau, cela n'a jamais été fait dans aucune entreprise.

Easyjet invente un nouveau concept social : « **les congés payés non payés** ».



Depuis plusieurs mois l'UNAC pointe du doigt l'impossibilité pour tous les cabin crew et cabin manager, de poser des journées de congés payés pour l'été, quel que soit le régime de travail (6/3 ET FLEXI).



À cela la direction a répondu il y a peu : « on va libérer des jours de congé sur le vacation bidding ».



Nous avons maintenant la réponse. Un mail envoyé à tous les crew le 19 avril dernier, vous permet de poser des jours de congé sans solde pour cet été (tactical leave), en revanche aucun jour de congé libéré sur le vacation bidding.

C'est donc maintenant acquis, pour la compagnie les congés payés, cela sera pour les mois de novembre, janvier, février et peut être Mars. **Pour le reste de l'année ce sera sans solde et selon le bon vouloir d'Easyjet.**

Une pratique à la limite de la légalité, mais

surtout, une pratique antisociale flagrante. Un mépris supplémentaire jeté à la face des salariés.

La compagnie prouve une fois de plus, son inaptitude à gérer correctement ses effectifs. Après un hiver catastrophique marqué par un sous-effectif permanent, nous voilà face un sur effectif pour cet été.

C'est inacceptable !

S'il y a possibilité de donner des congés sans solde pour l'été, cela ne doit pas se faire au détriment des véritables congés payés.

L'unac exige que soient libérés immédiatement des jours de congés pour la période estivale

Et dire que 2015 doit être l'année du lifestyle, cela promet...